

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 novembre 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 18 novembre 2021
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2021

1-DETR 2022

2-Schéma directeur des eaux pluviales

3-Subventions communales

4-Demande de cession-terrain aux guillons

5-Travaux Sdeer-La Baudrière

Questions diverses

Présence du public : le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Le dix-huit novembre deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2021.

Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. BRUN Xavier, M. CRESPIE François, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, M. MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.

Excusés : M. DUBREUIL David, Mme GUILLOUT Florence (pouvoir à Mme Oger), M. NICOU Eric (pouvoir à Mme Signat).

Absents : Mme DEAT Fanny, M. SAUVAIRE Bruno.

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 14 octobre 2021, dont un exemplaire leur a été transmis.
Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 14 octobre 2021, est adopté à l'unanimité.

1-DETR 2022

18.11.2022.01

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie a été réalisé en 2020 afin de mettre en conformité la défense incendie couvrant la commune. De nombreux points incendie doivent être créés pour cela sur l'ensemble du territoire communal.

Les projets suivants ont été retenus pour un montant total de travaux HT de : 111 966.26 €.

Projet	Adresse	Type	Quantité	Prix HT	Prix TTC
2	Laurière	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
3	Le Freuche	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
4	Ransanne	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
5	La Marboire	Bâche 120 m3 hors sol	1	11 829,23	14 195,08
6	La Brande	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
7	Le Fief de Foye	Bâche 30 m3 hors sol	1	7 556,99	9 068,39
8	La Tour de l'Isleau	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
9	La Tonnelle	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
11	Le Péré-La Croix	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
12	Vigne du Pré Long	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
13	Le Péré-Les Guillons	Poteau DN 100	1	3 189,14	3 826,97
14	Le Pigeonnier-Les Fragnauds	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
17	Moulin de Jeuzet	Bâche 60 m3 hors sol	1	8 939,09	10 726,91
			Total	111 966,26	134 359,54

Le plan de financement est le suivant :

Travaux	111 966.26 € HT
DETR (60%)	67 179.00
Autofinancement	44 787.26

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents,

- approuve la liste des projets de points incendie ci-dessus pour un montant de travaux de 111 966.26 € HT
- approuve le plan de financement proposé,
- mandate Madame le Maire pour déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

2-SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

1811.2021.02

Les membres du Conseil valident le devis d'Impact Eau Environnement et autorisent Mme le Maire à le signer.

Montant TTC : 11 460.00 €.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

3-SUBVENTIONS COMMUNALES

18.11.2020.03

Le Conseil vote les subventions suivantes :

- Office National des Anciens Combattants-Bleuets de France	70.00
- Institut Bergonié	70.00
- Association Les 3 Ecoles	100.00

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

4-DEMANDE DE CESSION-TERRAIN AUX GUILLONS

18.11.2021.04

Mme le Maire présente la demande de M. et Mme OLIVA Rudolphe, habitants des Guillons qui souhaitent acquérir une partie de la parcelle ZO179 située aux Guillons.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande. Ce terrain sera nécessaire pour l'aménagement des eaux pluviales. La demande pourra être réétudiée après la réalisation des travaux.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

5-TRAVAUX SDEER-LA BAUDRIERE

18.11.2021.05

Le conseil valide les travaux de réparation d'un coffret électrique à la Baudrière et autorise Mme le Maire à signer le devis. La personne responsable de la dégradation du coffret sera contactée.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu de la commission voirie du 09 novembre 2021 :

---Etudes des deux dernières tranches des travaux de la traverse 117E : 70% seront pris en charge par le Département et 30% à la charge de la commune.

Coûts estimés en 2017 : Tranche 3 : 230 663.70 € TTC Tranche 4 : 211 457.70 € TTC

Au cours de ces travaux, les chicanes actuellement installées « route de l'Ecole » pourraient être déplacées.

Les membres du Conseil autorisent Mme le Maire à demander au Département la programmation financière des 2 dernières tranches ainsi que le déplacement des chicanes Route de l'Ecole.

---Prévoir un « stop » à l'intersection de la rue des Moulins de Jeuzet et la VC n°9. Le stop sera situé sur la rue des Moulins de Jeuzet pour céder la priorité à la VC n°9.

Compte rendu de la commission fêtes et cérémonies. La cérémonie des vœux et d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le 15 janvier 2022. Le repas du Bel Age sera désormais organisé le 1er dimanche de décembre. Prévoir l'inauguration du four à pain à La Loubatière et de la Place de l'Eglise dans le 2e trimestre 2022.

Compte rendu de la commission environnement

---Visite de la Fredon au cimetière communal pour présenter les travaux d'enherbement

---Réflexion sur l'installation de mobilier urbain sur la place de l'Eglise

--Réflexion sur la végétalisation du terrain longeant le parking de l'école et de l'aire de loisirs

Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques aux Guillons-Pigeonnier.

---L'ensemble des travaux peut être estimé à environ 330 000.00 €, la procédure pour les mettre en œuvre devrait prendre 18 à 24 mois.

---Le SDEER prend en charge la totalité des dépenses relatives à l'enfouissement du réseau électrique

---Il prendra en charge 50% des dépenses pour les travaux d'éclairage public

---Il pourra être mandaté pour la maîtrise d'ouvrage du génie civil pour l'enfouissement du réseau téléphonique

Site internet de la commune : il a été présenté à la commission information le 16.11.2021, il devrait être opérationnel début janvier 2022.

Les élus peuvent solliciter une aide de la commune pour les frais de garde qu'ils engagent, pour des enfants, des personnes âgées ou handicapées, lorsqu'ils participent à des réunions. La commune peut prétendre à une compensation de ces frais par les services de l'Etat.

Madame le Maire présente le courrier de services de la Préfecture relatif à la campagne de vaccination pour les personnes âgées.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une intrusion a eu lieu dans les bâtiments communaux dans la soirée du 28 octobre 2021. Des dégradations ont été constatées au niveau de trois portes (mairie et école) et de l'armoire métallique de la classe bleue (réserve produits entretien). Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le jeudi 09 décembre 2021 à 18h30.

La séance est levée à 21h45.